

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havaux, rue J.-J. Rousseau, 8.
M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Horaires de trains omnibus et poste mixte entre Cahors, Agen, Paris, Bordeaux, etc.

Cahors, le 12 Janvier 1875

Au moment où nous écrivons ces lignes, la crise ministérielle, ou plutôt la crise gouvernementale continue. Si elle a abouti à un résultat avant la publication de ce numéro, on trouvera aux Dernières nouvelles les informations qui nous seront parvenues.

Au milieu de ces graves événements, nos amis n'ont rien à se reprocher. Fidèles à la politique de conciliation et de rapprochement qu'ils ont toujours suivie, ils sont restés constamment autour du Maréchal-Président, et tous leurs efforts, comme les nôtres, n'ont tendu qu'à grossir les rangs des défenseurs de ce brave et loyal soldat, qui n'a cessé d'adresser les appels les plus touchants et les plus patriotiques aux hommes du centre-gauche, cette politique est vaincue.

Aujourd'hui c'est à une autre œuvre qu'il faut se consacrer. Un péril immense se dresse devant nous; la dissolution de l'Assemblée. Soit qu'elle devienne inévitable, soit que l'on puisse encore l'ajourner, il est urgent que le Maréchal-Président, se désintéressant malgré lui des lois constitutionnelles, ait pour objectif la constitution d'un ministère qui fasse l'union conservatrice jusqu'en 1880, pour la seule défense des doctrines sociales.

Voici l'opinion des principaux organes conservateurs :

On lit dans la Presse :

On a beaucoup remarqué l'attitude du Journal des Débats, qui affirme énergiquement et à plusieurs reprises que la personnalité du maréchal ne saurait être atteinte. Nous sommes, pour notre part, enchantés de lire dans ce journal que, protégé et garanti par la loi du 20 novembre, le pouvoir septennal du président de la République reste complètement en dehors des débats parlementaires et n'en reçoit aucun contre-coup.

Nous aurions voulu trouver un langage analogue

dans certaines feuilles qui, se disant conservatrices, ne poursuivent en réalité qu'un seul but, une revanche du 24 mai. Ces feuilles doivent être laissées hors de tout débat; car la politique qu'elles défendent est une politique de rancune, de haine, de représailles, et il n'y en a pas de pire pour notre malheureux pays. Le 24 mai n'a pas été en effet une représaille. Cette journée a été le triomphe de l'Assemblée rentrant dans la pleine possession de ses droits contestés, usurpés ou bafoués.

C'est depuis le 24 mai que l'on s'efforce de faire prévaloir la politique de revanche intéressée, de haine insatiable, d'implacable ressentiment. Mais, qu'on ne se y trompe point, le succès de cette politique ne profiterait nullement à ceux qui la soutiennent. Le bénéfice en reviendrait tout entier aux radicaux et à deux ou trois de leurs chefs, lesquels se succéderaient au pouvoir, le moins violent ouvrant la marche, le plus ardent la continuant pour céder bientôt la place à d'autres.

On lit dans le Moniteur universel :

Comment un ministère pourrait-il être emprunté à la majorité du 6 janvier, ou plutôt à cette mêlée où des partis mortellement ennemis ne se sont certainement rencontrés que pour se battre; comment un programme de gouvernement pourrait-il résulter d'un vote qui introduit devant la Chambre une loi que les votants ont décidés à rejeter, les uns pour une raison, les autres pour une autre? M. le maréchal de Mac-Mahon, avec une haute courtoisie et pour se conformer strictement aux habitudes parlementaires, a fait appeler les chefs de la majorité du 6 janvier et leur a offert le pouvoir; M. de Larcy et M. Dufaure ont tour à tour décliné l'honneur de former un cabinet, et, par cette sage abstention, ils se sont au moins épargnés un ridicule; la majorité de mercredi est de toute évidence hors d'état de produire un ministère.

Devant cette impuissance bien constatée, le maréchal de Mac-Mahon recouvre toute sa liberté quant au choix de ses ministres. Où qu'il les prenne, ils trouveront contre eux une majorité pour les empêcher d'organiser le gouvernement, mais ils ne trouveront pas une plus grande opposition parce qu'ils viendront d'un côté ou de l'autre. La répugnance de l'Assemblée ne porte pas sur les hommes, elle s'adresse aux projets d'organisation; pourvu que les ministres consentent à ne pas parler d'institutions et à vivre au jour le jour, elle les tolérera.

Nous déplorons que la France soit réduite à une telle politique, et nous sommes convaincus que cet état de choses ne se prolongerait pas sans grand dommage pour notre pays. Mais le maréchal de Mac-Mahon n'en a pas la responsabilité; il a réellement fait preuve d'un ferme désir de conciliation; il a fort honorablement essayé d'amener une entente entre les partis modérés. Le centre droit non plus n'en a pas la responsabilité; car, en admettant la connexité des lois constitutionnelles, et en faisant accepter, recommander par le maréchal le septennat impersonnel, il était allé aussi loin qu'il pouvait le faire, à moins de proclamer la République. Il nous semble qu'après ces preuves de bonne volonté, le maréchal de Mac-Mahon et le parti qui l'a constamment soutenu doivent garder toute leur liberté d'action. Nous croyons bien que l'Assemblée ne peut pas vivre si elle ne fait pas les lois constitutionnelles; mais si elle ne les fait pas, ce n'est pas la faute du centre droit.

La majorité du 16 mai et du 6 janvier a décidé que tout ministère qui proposerait l'organisation du gouvernement serait renversé. A la bonne heure! Mais comme elle n'a pas sans doute la prétention que la France se passe d'administration, elle voudra bien permettre au maréchal de Mac-Mahon de prendre

et de garder ses ministres sans avoir égard à des coalitions comme celle de mercredi. Le maréchal a, en ce moment, par suite des circonstances, toute latitude pour le choix de ses conseillers. Tel est le point qui ressort nettement de l'origine et des péripéties de la crise parlementaire.

On lit dans le Journal de Paris :

Il n'est plus guère possible de se faire d'illusions sur le sort réservé aux lois constitutionnelles. Après la séance de mercredi dernier, il devient à peu près certain qu'elles ne seront jamais votées. L'Assemblée, en repoussant à cent voix de majorité l'ordre du jour proposé par le gouvernement, a dévoilé ses véritables intentions; elle ne veut pas organiser le Septennat.

Il ne faut pas se payer de mots. Ce n'est pas pour donner la priorité à la discussion de la loi qui règle la transmission des pouvoirs que l'extrême droite, les bonapartistes et les trois gauches se sont coalisés le 6 janvier, c'est afin de bien faire connaître que la signification donnée à la loi du 20 novembre par le ministère Cisse, Chabaud-Latour n'est point la seule que lui prête la majorité de la Chambre.

L'extrême droite a saisi cette occasion pour faire entendre une fois de plus qu'elle ne voulait pas faire attendre M. le comte de Chambord jusqu'en 1880. Les bonapartistes ont gardé le silence; mais leur rôle signifie évidemment qu'il ne leur semble point nécessaire d'organiser un gouvernement puisque le prince impérial est tout prêt, le cas échéant, à sauver la France; quant aux trois gauches, il leur faut un gouvernement perpétuel; c'est ainsi que M. Laboulaye a défini la République. Le Septennat impersonnel ne leur suffit pas.

Il est clair, après ce simple exposé, que l'Assemblée n'est en aucune façon disposée à concéder au pouvoir exécutif, issu de la loi du 20 novembre, les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour l'exercice de son mandat. Les légitimistes s'y refusent parce qu'ils rêvent une restauration monarchique; les bonapartistes, parce qu'ils songent à refaire l'empire; les républicains de toutes nuances, parce qu'ils pensent à M. Thiers.

Quant à la France, personne, sauf le centre droit et une partie de la droite modérée, ne se préoccupe de lui assurer le repos et la tranquillité dont elle a tant besoin. On se coalise pour renverser le seul gouvernement qui soit susceptible à l'heure actuelle de la faire respecter au dehors, et vivre au dedans. Sans souci du lendemain, on se ligue avec ses pires ennemis pour jeter par terre le seul abri qui lui reste après tant de désastres. On détruit, sachant bien d'avance qu'on sera hors d'état de rien reconstruire.

Car la vérité, la voici :

Il y a dans l'Assemblée une majorité pour refuser l'organisation du Septennat; il n'y en a pas pour faire soit la Monarchie, soit l'Empire, soit la République. Si le pouvoir venait à être vacant demain, aucun des trois partis qui forment aujourd'hui la majorité, ne serait en mesure de donner un gouvernement au pays. Nous serions dans la plus complète anarchie.

Une nouvelle Assemblée, personne ne l'ignore, ne présenterait pas plus d'homogénéité. La composition en serait peut-être un peu différente, l'entente n'y serait pas meilleure. Les légitimistes perdraient la plupart de leurs sièges; les bonapartistes en gagneraient un certain nombre; des radicaux et des socialistes seraient nommés en remplacement des membres modérés du centre gauche et de la gauche. Les conservateurs y seraient donc probablement moins nombreux; mais quant au désaccord, il serait très-certainement aussi complet. La

Chambre ne peut être que l'image du pays; or, jamais le pays n'a été aussi divisé.

Et c'est en présence d'une pareille perspective que des hommes d'ordre unissent leurs efforts pour briser notre dernière planche de salut! Jamais l'esprit de parti ne s'est montré à la fois aussi inintelligent et aussi coupable.

On lit dans le Français :

Certains journaux demandent un ministère centre droit et centre gauche. Ces journaux oublient que, dans la séance de mercredi, le centre gauche a montré lui-même qu'il préférerait la solidarité avec les radicaux à l'alliance avec le centre droit. Que ces journaux demandent donc aux membres du centre droit dont ils mettent les noms en avant s'il en est un seul qui consentirait, après le vote de l'autre jour, à entrer dans un ministère centre gauche. M. Dufaure, M. Léon Say, M. Laboulaye et M. Casimir Périer ont, de leurs propres mains, détruit tout espoir de conjonction des centres.

Il importe de bien établir, à l'encontre des assertions de certains journaux de la gauche ou de l'extrême droite que la presque unanimité des députés de la droite modérée (Réunion Colbert), dont plusieurs font également partie du centre droit, a voté avec le gouvernement pour la priorité de la loi sur la seconde Chambre. Malheureusement il n'a pas été procédé à un scrutin qui permette de publier une liste incontestée des votants. Toutefois, on nous assure que les députés suivants ont voté pour la priorité.

Ce sont MM. :

- Ancel, Andelarre (marquis d'), Arfeuillères, Audiffret-Pasquier (duc d'), Audren de Kerdel, Aurelle de Paladines (général d'), Aymé de la Chevrière, Baragnon, Bernard-Dutreil, Benoist d'Azy (comte), Beauvillé (de), Bermond, Beuges (comte de), Blin de Bourdon, Boullier de Branche, Bourgeois, Bryas (comte de), Carrol (le colonel), Chabrol (de), Chamailard, Chatelin, Chesnelong, Costa de Beauregard (marquis), Cumont (vicomte Arthur de), Dampierre (marquis de), Delavau (H.), Delpit, Depyre, Dompierre-d'Hormoy (amiral de), Dumarnay, Mgr Dupanloup (évêque d'Orléans), Dupin, Féligonde, Gasselien de Fresnay, Gauthier de Vaucenay, Gavardie (de), Giraud, Guiche (marquis de la), Hespel (comte d'), Huon de Penanster, Julien Alex, Kergorlay (comte de), La Borderie, Lallé, La Pervanchère (colonel), Largentaye (de), Lassus (baron de), Maillé (comte de), Martin (Charles), Meaux (de), Melun (de), Monjaret de Kerjégu, Montaignac (amiral de), Montlaur (marquis de), Mortemart (de), Nouaillan (de), Pagès Dupont, Paris, Pontois-Pontcarré, Princeteau, Ressayguier (comte de), Sainthorent, Sers (marquis de), Sugny (comte de), Uzès (duc d'), Vétillard, Vidal (Saturnin), Vilfeu, Vogué (marquis de).

La Patrie fait remarquer avec raison que ce qu'il y a de plus remarquable dans la crise ministérielle que nous traversons, c'est certainement la parfaite insouciance du public, sa tranquillité et l'absence complète de ces émotions que donnaient autrefois la chute et l'infantement d'un cabinet.

Le motif de cette impassibilité de l'opinion publique est facile à expliquer. On sent que le véritable problème n'est pas là. On comprend qu'à la Chambre tout se réduit maintenant à des luttes entre les divers groupes, à des déplacements de majorité qui se disloquent le lendemain pour faire place à d'autres, et à un travail purement négatif.

Les préoccupations politique vont plus haut et visent plus loin.

Ce n'est plus dans les querelles passionnées de l'Assemblée et dans les distributions de portefeuille que l'opinion publique cherche une garantie pour les intérêts présents, ni une solution pour l'avenir.

En ce qui concerne le présent, le public est rassuré, malgré les stériles débats de la Chambre, parce qu'il a foi dans le chef du pouvoir exécutif, parce qu'il a la conviction que le maréchal ne glissera pas vers la gauche, et qu'il restera le gardien vigoureux des intérêts conservateurs dont il a accepté le dépôt solennel. Les variations ministérielles et la guerre des tirailleurs parlementaires sont donc un sujet très secondaire de préoccupation quand on a cette garantie.

Mais s'il y a un manque de confiance, s'il y a une lassitude, s'il des préoccupations, s'il y a un besoin d'attendre pour risquer de grandes affaires ou des entreprises à long terme, c'est que l'avenir a pour horizon l'inconnu. C'est là le seul motif des soucis de l'opinion publique et de la souffrance qui peut exister dans le monde des affaires, où, malgré tout, l'activité française révèle encore sa prodigieuse fécondité.

Il faut laisser au temps, aidé par la sagesse du pays, le soin de résoudre cette partie finale et essentielle du problème.

Pour le présent, nous avons au moins le maréchal et son septennat conservateur. Gardons-le ? Pour notre compte, interprète sincère des populations du Lot, nous sommes avec la minorité du 6 janvier, oui, la minorité qui n'a pas abandonné un seul jour le Maréchal, et qui voulait faire le mieux possible sans préjugés et sans préventions, finira par avoir l'immense majorité de la nation avec elle.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 9 janvier 1875.

A la suite de sa conférence d'hier matin avec M. Dufaure, le maréchal fit appeler M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Celui-ci se rendit hier soir à l'Élysée, mais, comme M. de Larcy et M. Dufaure, se déclara hors d'état de former un cabinet capable de réunir une majorité dans l'Assemblée. On ajoute que M. le duc d'Audiffret-Pasquier se plaignit assez vivement de la conduite du centre-gauche. Le maréchal n'avait plus dès lors qu'à s'adresser à M. le duc de Broglie, et c'est ce qu'il a fait ce matin.

L'ancien vice-président du conseil a eu, cette après-midi, à l'Élysée, une conférence avec le maréchal de Mac-Mahon.

On assure que le duc de Broglie a accepté la mission de former un cabinet, sans dissimuler toutefois au maréchal les difficultés d'une pareille entreprise.

D'après les intentions connues de M. le duc de Broglie, on peut supposer que le nouveau cabinet comprendrait M. le duc Decazes (affaires étrangères) M. Léon Renault (intérieur), M. Depeyre ou M. de Fourtoul (instruction publique ou justice), le général de Cissey (guerre), etc.; mais on craint qu'il ne soit assez difficile de faire figurer ensemble dans le même cabinet quelques-uns des personnages indiqués. Personne n'ignore, par exemple, les divergences qui ont existé entre M. de Fourtoul et M. le duc Decazes, et il n'est pas certain, d'autre part, que les dispositions de plus en plus hostiles de la droite modérée à l'égard du duc Decazes permettent à M. Depeyre d'entrer dans un cabinet dont le ministre des affaires étrangères actuel ferait partie. Il est certain enfin qu'autant le duc de Broglie désire M. de Fourtoul avec lui dans le ministère, autant le centre droit est résolu à empêcher la rentrée de ce dernier au pouvoir.

Telles sont les principales réflexions auxquelles donne lieu aujourd'hui, dans les cercles parlementaires, la crise ministérielle en ce qui concerne les questions de personnes.

Les difficultés sont bien plus grandes en ce qui concerne la question du programme du futur cabinet, si graves que personne ne conçoit plus aujourd'hui la possibilité de trouver un terrain commun pour former, soit à droite, soit à gauche, une majorité. On dit que la pensée de M. de Broglie serait de ne pas entrer en scène avant que la Chambre ait mis à l'écart la loi sur la transmission des pouvoirs, afin de ne pas prendre la responsabilité de l'abandon des lois constitutionnelles et de se tenir purement conservateur de façon à obtenir pour le nouveau cabinet l'appui de toutes les fractions de la droite. Quoiqu'il en soit, les partisans de la dissolution, se montrent de plus en plus triomphants et se croient aujourd'hui certains que leurs but sera atteint avant la fin de la session d'hiver.

Sur le bruit d'un ministère de Broglie la Bourse a haussé aujourd'hui. Ce bruit se confirme de plus en plus.

Les derniers bruits confirment entièrement les nouvelles que nous donnons.

Informations

INAUGURATION DE L'OPÉRA

La foule était énorme, à la représentation d'inauguration de l'Opéra. Dès sept heures, tous les abords étaient illuminés.

Le maréchal de Mac-Mahon, le comte et la comtesse de Paris, les représentants des grands corps de l'Etat et du corps diplomatique, le roi Alphonse, le roi de Hanovre, le lord-maire de Londres, toutes les notabilités y assistaient. L'aspect de la salle était splendide.

A huit heures est arrivé le lord-maire de Londres dont le cortège n'a pas été une des moindres curiosités de la soirée. Sa voiture était précédée d'un héraut d'armes et de quatre trompettes convertis d'un large manteau rouge coiffés d'une toque noire et sonnante une fanfare. Le Maréchal, qui était déjà là, est venu le prendre à l'entrée de l'escalier. Le lord-maire en a monté lentement les degrés ayant devant lui ses massiers, et derrière ses shérifs en robes rouges, son porte-épée et les autres dignitaires qui l'ont accompagné à Paris.

A huit heures un quart, la représentation a commencé par l'ouverture de *la Mulette*; puis sont venus les deux premiers actes de *la Juive*, avec M<sup>lle</sup> Kraus, MM. Villaret, Belval et Bosquin. Ces vaillants artistes se sont surpassés, et ont fini par enlever la salle, d'abord un peu froide et distraite. M<sup>lle</sup> Kraus surtout a été l'objet d'une véritable ovation. Après *la Juive*, l'ouverture de *Guillaume Tell* et la Bénédiction des Poignards des *Huguenots*, avec Gailhard: nouveau rappel, nouvelle ovation; enfin le deuxième acte de *la Source* ou la Sangalli a récolté les derniers bravos d'un public quelque peu fatigué de tant de merveilles. A minuit et demi, la représentation était terminée. A la sortie, l'architecte M. Garnier, bientôt reconnu, a été chaudement acclamé.

Chronique locale

et méridionale.

Par ordonnance du premier président de la cour d'Appel d'Agen en date du 16 novembre 1874: est nommé pour présider les assises du premier trimestre de 1875 dans le département du Lot, qui s'ouvriront à Cahors le lundi 15 février 1875, M. de Calmels-Pontis (Nicolas-Joseph-Louis-Emile), conseiller à la cour d'Appel d'Agen, et pour assesseurs, MM. Izarn et Arnault, juges au tribunal de première instance de Cahors.

Par décret du président de la République en date du 26 décembre dernier, M. de Lamberterie, sous-préfet de Fontenay, a été élevé personnellement à la première classe.

Par décret du Président de la République, en date du 6 janvier 1875, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été nommés:

M. Falret de Tuite, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Oise, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Denis (Seine), en remplacement de M. de Barillon, nommé sous-préfet de Lunéville.

M. Jules de Lubac a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Figeac (Lot), en remplacement de M. Loze, nommé sous-préfet de Montbéliard.

EXPOSITION DES MUSÉES DE PROVINCE.

Le *Journal officiel* publie l'avis suivant:

Plusieurs maires de grandes villes de province, tout en répondant d'une manière favorable à l'invitation qui leur a été adressée par M. le ministre des beaux-arts semblent croire que l'exposition projetée doit être faite au profit des écoles de dessin de Paris et des départements.

Il importe de ne pas laisser s'accréditer cette erreur. L'exposition des musées de province sera faite, comme il est juste, au profit *exclusif* des écoles de province. Les écoles de dessin de la capitale, très largement encouragées soit par l'administration municipale soit par des dons particuliers, se suffisent depuis longtemps à elles-mêmes; c'est donc dans la pensée de venir en aide aux nombreuses écoles des départements

jusqu'à présent moins favorisées, que M. le ministre a conçu le projet d'une exposition dont la province seule, par conséquent, devra bénéficier.

Une récente circulaire du ministre de la guerre aux préfets a constaté qu'un grand nombre d'hommes faisant partie de l'armée territoriale, n'avaient pas répondu aux obligations que leur ont créées nos nouvelles lois militaires et elle prescrivait contre eux des mesures sévères. Cet état de choses tient surtout à ce que la plupart des hommes qui ont passé l'âge pendant lequel on sert dans l'armée active ignorent l'effet rétroactif de ces lois.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1875, plusieurs mesures militaires très importantes sont appliquées.

Le 1<sup>re</sup> classe chez les sous-officiers, cessera d'exister; elle n'est maintenue complètement que pour les soldats.

Pour les caporaux, elle continuera à subsister jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1878.

La solde des soldats, caporaux, sous-officiers, récemment augmentée, est ramenée à l'ancien tarif.

Dimanche dernier, on a célébré avec éclat, dans les diverses Eglises de Cahors, la solennité de l'Épiphanie, qui rappelle la première manifestation de Jésus-Christ aux Nations de la Terre.

A la Cathédrale, Mgr l'Évêque a présidé aux imposantes Cérémonies de ce Jour. Après Vêpres, M. l'abbé Magne, professeur d'histoire, au Petit-Séminaire de Montfaucon, a prononcé un beau Sermon sur la fête de l'Épiphanie.

On dit que la cérémonie du sacre de Mgr Fonteneau, évêque d'Agen, qui aura lieu dans la cathédrale de Bordeaux, est définitivement fixée à lundi, 25 janvier prochain.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 14 au 21 décembre 1874.

- Mathématiques élémentaires.
- Physique: 1 Claret, 2 Rélié.
- Mathématiques préparatoires.
- Mathématiques: 1 Rochette, 2 Couture.
- id. Philosophie.
- id. 1 Imberties, 2 Taillade.
- Rhétorique.
- Récitation: 1 André, 2 Delrieu.
- id. Seconde.
- id. 1 Demeaux, 2 Labro.
- Troisième.
- id. 1 Cabanès, 2 Grépon.
- Instruction religieuse: 1 Grépon, 2 Castagné.
- Quatrième.
- id. 1 Ségol, 2 Bertrand.
- Récitation: 1 Combarieu, 2 Valat.
- Cinquième.
- id. 1 Verdy, 2 Lescale.
- Sixième.
- id. 1 Gay, 2 Gayet.
- Ecriture: 1 Gayet, 2 Couture.
- id. Septième.
- id. 1 Tinel, 2 Daynard.
- Récitation: 1 Castagné, 2 Daynard.
- Huitième.
- id. 1 Mogniat, 2 Tinel.
- Ecriture: 1 Verines, 2 Lagaspie.
- Enseignement spécial. — Troisième année.
- Histoire: 1 Bonnet, 2 Vieussens.
- Géographie: 1 Vieussens, 2 Bonnet.
- Deuxième année.
- Récitation: 1 Galtié, 2 Corciade.
- Ecriture: 1 Taillade A., 2 Pélissier.
- Instruction religieuse: 1 Galtié, 2 Bouloumié.
- Première année.
- Récitation: 1 Lherm, 2 Soulié.
- Ecriture: 1 Taillade P., 2 Juriewicz.
- Année préparatoire.
- Récitation: 1 Cosse, 2 Pasquiez.
- Ecriture: 1 Cosse, 2 Sers.
- Classe primaire. — Première division.
- Calcul: 1 Delmas, 2 Gayet.
- Deuxième division.
- id. 1 Soulié, 2 Rosières.
- Troisième division.
- id. 1 Bénéch Wilfrid, 2 Verdy.
- Quatrième division.
- id. 1 Denons, 2 Cantagrel.
- Le censeur des Études,
- T. DURAND.

Un décret inséré au *Journal officiel* vient de réglementer la vente des allumettes devenue le monopole de l'Etat et de fixer les tarifs des diffé-

rentes qualités offertes à la consommation.

Les allumettes ordinaires en bois sont cotées aux chiffres suivants:

Bois carré trempé en presse. — Paquet par 500 allumettes, 35 c.; par 1,000, 70 c.; boîte ménagère, par 500 allumettes, 50 c.; portefeuille par 100, 10 c.; par 50, 05 c.

Bois rond trempé en presse. — Boîte ménagère, par 500 allumettes, 50 c.; portefeuille illustré, par 100 allumettes, 10 c.; par 50, 05 c.

Allumettes suédoises, paraffinées et au phosphore amorphe. — Paquet, par 1,000 allumettes, 1 fr. 10. Boîte munie d'un frotoir, par 1,000 allumettes, 1 fr. 20; par 550, 65 c.; par 250, 65 c.; par 50, 10 c.

Les boîtes d'allumettes en cire, illustrées en trois couleurs et au-dessus, sont taxées à 15 c. par 51 allumettes, qu'elle que soit la forme de la boîte.

Les boîtes d'amadou chimique à 30 pièces, également 15 c.; les boîtes illustrées de 250 allumettes, 70 c.

Les petites boîtes illustrées, dites *Prie-Dieu*, et contenant 33 allumettes, sont fixées au prix de 10 c. seulement.

On lit dans le *Journal du Tarn*:

« Un chien enragé répandait, mercredi, la frayeur dans les rues de Cadalen; il avait déjà mordu un enfant à la main. La brigade de gendarmerie et les habitants se sont mis à sa poursuite. Quoique blessé par les coups de feu que lui ont tirés les gendarmes, l'animal continuait toujours de courir. Enfin, au village de Cabriac, épuisé par la perte de son sang et la fatigue, il se réfugia dans un étable. C'est là que le gendarme Lanoux lui a tiré à la tête un coup qui l'a étendu mort.

« L'enfant mordu par le chien est le jeune Ferdinand Espéron, âgé de cinq ans. Les premiers soins lui ont été donnés par M. Philippe de Martin, qui a aussitôt cautérisé la blessure. »

La commune d'Espelais (Tarn et-Garonne), vient d'être le théâtre d'un de ces accidents malheureusement trop fréquents, et qui sont dus à l'imprudence des jeunes gens.

Un jeune homme jouant avec un fusil d'un de ses amis, croyant que cette arme n'était pas chargée, l'a mis en joue, a tiré sur lui à bout portant. Le malheureux, âgé de vingt ans à peine, a été tué raide.

On écrit de Bouloc, le 6 janvier, au *Messager de Toulouse*:

Voici les détails complets sur la douloureuse catastrophe dont je vous ai rapidement transmis, hier, la nouvelle:

« Dans la nuit du 4 au 5 janvier, vers une heure du matin, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison de M. Bordes, propriétaire à Bouloc, à 22 kilomètres de Toulouse, en faisant sauter, à l'aide d'une vrille avec mèche anglaise, la porte d'une cuisine donnant sur une petite terrasse et sur la rue.

« En gens qui connaissaient les étres de la maison, les voleurs ont visité celle-ci du rez-de-chaussée au premier étage. Ils ont pénétré dans la chambre à coucher de M. Bordes, ont enlevé ses vêtements, qui étaient déposés sur une chaise aux pieds du lit, et sont allés dans le fond du corridor fouiller les poches de ces effets. Ils se sont emparés d'une somme de 800 francs en or et 200 francs en espèces qui se trouvait dans les poches; ils ont vérifié avec attention le contenu du portefeuille, renfermant beaucoup de papiers, n'y ont rien pris, sauf un billet de 1,000 francs qui a été retrouvé plus tard.

« Le gendre de M. Bordes qui habite la maison et couche au premier, ayant entendu un bruit inusité, saute à bas de son lit et s'arme d'un revolver à six coups.

« Presque au même instant, M<sup>me</sup> Bordes, la mère, ayant entendu du bruit dans une pièce voisine de la chambre à coucher, réveilla son mari, ouvrit la fenêtre et se mit à crier au secours!

« Les voleurs effrayés prennent la fuite par la porte. Les cris: A l'assassin! poussés par M<sup>me</sup> Bordes, attirent l'attention des voisins. Un garçon boucher du village de Cépét, au service de son patron depuis deux jours seulement, entendant ces cris, ne prit pas le temps de s'habiller, et saisissant un grand couteau de boucher, s'élança en chemise et en tricet pour porter secours à la maison Bordes.

« Au moment où ce jeune homme entrait dans la maison, le gendre de M. Bordes, armé de son revolver et suivi de sa femme qui por-

tait un bougeoir, descendait de sa chambre. Voyant ce jeune garçon presque nu et armé d'un coutelas, il le prit pour le voleur et déchargea sur lui deux coups de revolver dont l'un l'atteignit à l'épaule gauche et l'autre au ventre.

De son côté, M. Bordes père arrive et saute sur ce malheureux garçon victime d'une cruelle méprise. Un autre voisin armé d'une broche en fer, arrive également et, trompé par les cris de M. Bordes, de sa fille et de son gendre, se rue sur le prétendu malfaiteur pour l'éventrer. Fort heureusement la pointe de la broche avait rencontré un corps dur qui la fit ployer et se recourber sans cela, le pauvre jeune homme était éventré.

Pendant les péripéties de cette lutte déplorable, M. Pujos, notaire, s'étant transporté sur les lieux, armé d'un revolver. M. Pujos fit feu à deux reprises sur le prétendu voleur, sans blesser personne. M. Laffont, régisseur, arriva aussi presque en même temps, et voyant tout ce monde crier et se débattre, perdit la tête comme les autres, et, dans la panique, fit feu sur M. Pujos qu'il atteignit à la hanche gauche. La balle ne fit que traverser les vêtements en faisant une contusion sans gravité.

Le malheureux garçon boucher se sentant blessé et violemment frappé, voulut se dégager en faisant usage du coutelas qu'il tenait toujours dans une main. Il se précipita sur le gendre de Bordes qu'il éventra, et se tourna ensuite contre M. Bordes qu'il blessa assez grièvement ainsi que M. Laffont. Quant, après cette sanglante lutte, on parvint à se reconnaître entre voisins, il était malheureusement trop tard.

La justice continue ses investigations qui sont jusqu'à présent demeurées sans résultat. On a saisi comme pièces de conviction une vrille et un morceau de lard, laissés sur les lieux par les malfaiteurs.

La somme volée s'élève à 1,500. Le gendre de M. Bordes est mort dans la soirée du 5, à huit heures. Le garçon boucher a une balle dans le ventre qui a traversé le péritoine et l'intestin. Au moment où je vous écris, il est à l'agonie. M. Pujos, notaire, en sera quitte pour garder le lit pendant quelques jours. M. Laffont n'a qu'une très légère blessure. L'état de M. Bordes père, est fort grave.

Des ordres sont donnés à toutes les brigades de gendarmerie voisines pour rechercher très activement les malfaiteurs qui ont occasionné ces irréparables malheurs.

Nous lisons dans le Progrès de Villeneuve d'hier :

Il n'a pas été vendu de blé au marché de cette semaine ; seulement il y a eu des propositions de vente à 21 fr. et à 21 fr. 75 sans acceptation.

Nous lisons dans l'Echo de Marmande d'hier :

Les offres en blé, tant de la part de la culture que de la part des détenteurs, ont été très restreintes, hier sur notre place, et les cours bien tenus. Dans ces conditions, les transactions devaient être limitées. La boulangerie a traité quelques affaires au prix de 21-75, et la moutonnerie offrait couramment 21-50 sans trouver de vendeurs.

Les affaires sont très difficiles, faute d'offres ; la marchandise n'est cependant pas rare, mais on espère obtenir de meilleurs prix plus tard, et l'on attend.

Périgueux, 10 janvier.

Les truffes étaient très-abondantes ce matin, dit-on dans la Dordogne de mercredi, au marché de Périgueux. Les prix ont subi une baisse sensible sur ceux du précédent marché ; ils ont variés entre 9 et 10 fr. le demi-kilo.

**Théâtre de Cahors.**

Spectacle du jeudi 14 janvier 1875.

Le Pauvre Idiot. — Grand drame en 6 actes.

La cornemuse du Diable. — Opérette en 2 actes.

Chaque cavalier a l'entrée pour une dame. Deux dames pourront entrer avec une seule carte.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 23 décembre 1874, au 9 janvier 1875.

**Naissances.**

Servan, Jules, Saint-Georges ; Pons, Marie, a St-

Henri ; Malirat, Noël-Alexandre, Boul. Sud ; Faurie, Rose, Cabussut ; David, Charles-Noël, rue du Temple ; Sudrés, Adèle, place Saint-Maurice ; Linnas, Denis, au Junies ; Argenbeau, Victor, rue des Augustins ; Henras, Michel, à Cabussut ; Dulac, Léopol-François, Saint-Georges ; Vinel, Berthe, Saint-Georges ; Aymard, Berthe-Josephine (natu- ruelle), rue Mordaigne ; Bouzerand, Marie-Ma- thilde-Berthe, rue du Lycée.

**Mariages.**

Soulié, Raymond, et Mignot, Marie-Jeanne ; Me- ric, Léon, et Vinel, Nathalie ; Lescale, Jean-Julien, et Berbié, Marie ; Couderc, Auguste, et Douce, Jeanne ; Besombes, Pierre, et Alibert Marie.

**Décès.**

Chambert, Jean-Joseph-Jules, sans prof., 22 ans, célibataire, rue Saint-Laurent ; Lescales, Marie-An- zèle, snns prof., 56 ans, célibataire, boul. Nord ; Bourrière, Jean-Baptiste-Célestin-Emile, clerc de notaire, 20 ans, célibataire, rue Clément-morot ; Luzorgues, Jean, cultivateur, 47 ans, rue Bousquet ; Mathieu, Jeanne, rentière, 77 ans, célibataire, rue du Château ; Guiraudet, Jean, 3 ans, à Cabussut ; Bessières, Antoinette, sans prof., 80 ans, aux Du- rands ; Vialard, Antoine-Louis, 3 ans, rue Masque- tou ; Cambon, Jacques, Menuisier, 63 ans, rue Bri- ves ; Décas, Hugues, charcutier, 73 ans, rue Mor- daigne ; Bonnais, Michel, mendiant, 52 ans, à Labarre ; Ulrich, Mélanie, 2 ans, à Labarre ; Sou- lié, Jean, ex-commissionnaire de Roulage, 82 ans, boul. Sud ; Blanc Marie, V. Michel, 100 ans (Hos- pice) ; Courset, Antoine-François, sans prof., 82 ans, Roc de Lagasse ; Aymond, Marie, veuve Chas- sin, 70 ans, à Labarre ; Céliarié François, géomètre, 85 ans, Bégous ; Teulières, Marguerite, veuve Chas- sin, 70 ans, à Labarre ; Lestendie, André, cultiva- teur, 62 ans, Saint-Georges.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

**Dernières nouvelles**

Service spécial du Journal du Lot.

Le Maréchal-Président vient de décider qu'il ne remplacerait le ministère actuel que lorsque l'Assemblée aurait fait connaître encore une fois son opinion au sujet des lois constitutionnelles.

On se rappelle, en effet, que tout en rejetant la priorité de la loi pour la création d'un Sénat, l'Assemblée s'est obligée implicitement à avoir une discussion sur l'ensemble des lois constitu- tionnelles, depuis le Sénat jusqu'à la transmission des pouvoirs.

Cette discussion viendra au premier jour. On trouvera probablement les mêmes éléments d'opposition ; toutefois, les correspondances que nous recevons signalent, dans les rangs du centre-gauche, et notamment de la part de MM. Dufaure et Léon Say, le regret de la con- duite qu'ils ont tenue le 6 janvier.

Il sera très-difficile à MM. Dufaure et Léon Say de faire revenir le centre droit et la droite modérée sur les sentiments de vive répulsion, que le manquement de parole du 6 janvier leur a fait éprouver. Néanmoins, il y a là un inci- dent nouveau, qui ne semble pas devoir aboutir, mais auquel on attache une certaine importance, ne fût-ce qu'un intérêt de curiosité dans le monde parlementaire.

On est convaincu, à l'avance, que ni l'extrême droite, ni la droite Larcy, ni surtout la réunion de l'Appel au Peuple, ni peut-être les radicaux ne se prêteront à une combinaison qui favori- serait les modérés des deux centres.

On nous transmet de Versailles, à la date d'hier soir, au moment du courrier, d'autres renseignements qui confirment les précédents. Il est certain que le centre gauche a déclaré, dans la journée même, aux membres influents du centre droit, que la délibération du 6 janvier avait été mal conduite, et qu'on désirait vive- ment reprendre d'utiles négociations pour un accord. Le centre droit et la droite modérée n'ont prêté qu'une oreille assez incrédule. Leur défiance est allumée : ils s'étaient loyalement avancés, et ils ne peuvent s'empêcher de se rappeler qu'ils ont été trahis.

Le centre gauche propose, paraît-il, l'arran-

gement suivant pour témoigner de sa bonne vo- lonté. On voterait ensemble la première lecture pour la transmission des pouvoirs et la première lecture pour l'établissement d'un Sénat. Ensuite, le centre gauche consentirait à laisser venir en deuxième et troisième lecture la loi du Sénat avant la loi de la transmission des pouvoirs.

Il est incontestable que le centre gauche est effrayé de l'importance que sa conduite vient de donner aux partis les plus avancés et les plus dessinés, le radicalisme et l'empire, qui se par- tagent l'influence dans une portion du pays. Il essaye de réagir contre cette situation dont il est l'auteur. Toute la question est de savoir s'il est encore temps. Dans tous les cas, le centre droit et la droite modérée ne se laisseront pas en- traîner à proclamer la république : nous sommes rassurés sous ce rapport.

**Bourse de Paris**

Paris, 12 janvier 1874.

Rente 3 p. %	62,02
— 4 1/2 p. %	92,00
— 5 p. %	100,40

**EN VENTE :**

LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME PREMIER

**L'HISTOIRE GÉNÉRALE**

DU LANGUEDOC

AVEC DES NOTES ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

par

DOM CL. DEVIC et DOM J. VAISSETTE

Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur.

Édition accompagnée de Dissertations et Notes nou- velles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antique et du moyen âge, des Planches, des Cartes et des Vues de monuments, 14 beaux volumes in-4°.

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. EDOUARD DELAURIER, MEMBRE DE L'INSTITUT annotée par.

M. ÉMILE MABILLE Attaché au département des manuscrits de la biblio- thèque nationale.	M. EWARD BARRY Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.
---	---

CONTINUÉE JUSQU'EN 1790

PAR M. ERNEST ROSCHACH

Correspondant du ministre de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

**MODE DE PUBLICATION et CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION**

L'Histoire générale du Languedoc, avec la continua- tion et les additions, formera 14 forts volumes in-4°, imprimés sur très-beau papier avec des caractères elzeviriens, fondus spécialement pour cette édition.

Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux et de monnaies, et des Vues de monuments seront réunies en un album.

Le prix de chaque volume, en demi-reliure en- glaise, solide et élégante, est fixé à 20 francs.

Ont paru : le tome I<sup>er</sup> complet (la deuxième partie vient de paraître) ; — le tome III ; — la première partie du tome IV, Notes et Additions.

Le tome II, le complément du tome IV et le tome V paraîtront très-prochainement.

Après la publication complète de l'ouvrage, le prix de l'Histoire générale du Languedoc sera élevée, pour les non-souscripteurs, à 350 francs.

On souscrit : à Toulouse, chez Edouard PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs ; et chez les princi- paux libraires de France et de l'étranger.

NOTA. — Le Prospectus, qui donnera une idée du format, du papier et des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, à Toulouse.

**Revue Scientifique.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 28 (9 JANVIER 1875).

Séance publique annuelle de l'Académie des scien- ces de Paris ; Histoire des prix de l'Académie, par M. Faye ; Éloge historique de A. de la Rive. — Travaux scientifiques français. — Société philoma- tique de Paris. — Cours de géologie comparée par M. Stanislas Meunier ; publications nouvelles. — Prix décerné par l'Académie des sciences ; Muséum d'histoire naturelle de Paris ; Institution royale de la Grande-Bretagne.

**Revue Politique et Littéraire.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 28 (9 JANVIER 1875).

La semaine politique. — La légende de Fénelon, d'après M. O. Douen, par M. Eugène Despois. — Léopardi, sa vie et ses œuvres, d'après M. Bouché-

Leclercq. — Explorations de M. l'abbé David et de Francis Garnier sur le fleuve Bleu. — Nos bons amis les Allemands, par Y\*\*\*. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X\*\*\*. — Travaux de M. Georges Perrot.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École- de Médecine à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>e</sup>**

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue fran- çaise, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livrai- sons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il pa- rait un fascicule le samedi de chaque semaine, de puis le 15 février 1873.

Le 100<sup>e</sup> fascicule, SUR à TAL, est en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 110<sup>e</sup> livraison (9 Janvier 1875). — TEXTE : Deux mères, par M<sup>me</sup> Colomb. — Un jeune astronome, par P. Vincent. — Le Parc National des États-Unis, par Louis Rousselet. — La bûche conseillère, par Marie Maréchal. — Le jeune chef de famille, par M<sup>lle</sup> Zénaïde Fleuriot. — La sarbacane, par H. de la Blanchère. — Saint-Flour, par A. Saint-Paul.

13 dessins par Adrien Marie, Taylor, Riou, Émile Bayard et Benoist.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint- Germain, n<sup>o</sup> 79, à Paris.

**Bulletin de la Société de Géographie.**

**SOMMAIRE :**

**I. — Mémoires et Notices.**

C. Ducos de la Haille. — Le cours du Hong-Kiang, ou fleuve Rouge, au Tong-Kin, d'après les notes et ren- seignements de J. Dupuis. — L. Kostenko. — Khiva en 1873. — Henry Harrisse. — Les Histoires (suite et fin).

**II. — Communications.**

Jules Girard. — Sondages dans l'Océan Pacifique (avec carte dans le texte).

**III. — Comptes rendus d'ouvrages**

Charles Grad. — Les États-Unis de l'Amérique septen- trionale, par Ad.-F. de Fontpertuis.

**IV. — Actes de la Société.**

Procès-verbaux des séances. — Ouvrages offerts à la Société.

**Cartes**

C. Ducos de la Haille. — Carte de partie du Tong-Kin et du Yun-nan avec le cours du Hong-Kiang (fleuve Rouge), gour indiquant les explorations de J. Dupuis de 1870 à 1873.

Bureaux : 58, rue des Ecoles, Paris.

**REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.**

**Sommaire du n<sup>o</sup> 5.**

Texte : Histoire de l'Opéra en France. — Vie et lumière, (fin). — A travers le brouillard. — La peur, poésie. — Raoul le fou, (suite). — Une expédition nocturne.

Gravures : Pégase. — Apollon. — La Musique. — Le Drame. — La Poésie lyrique. — La Danse. — Le Vendeur. — L'Acheteur. — Une expédition nocturne.

Abonnement : six mois 15 fr., un an 25 fr.

Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

**Avis important.**

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nom- bre croissant des souscripteurs, que les abon- nements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'onévite toute irrégularité de service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTOU.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIERE**

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites nausées, renvois, vomissements, même en grossesses constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,341.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempéramment naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 74,442.

Courmès, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienveillante Re-

valescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.  
MEYFRET, curé.

Cure N° 68,443.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 579 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

**RHUMES, GRIPPES, ENROUEMENTS**

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du Sirop et de la Pâte de Nafé de Delangrenier ont été constatées par 50 médecine des hôpitaux de Paris, et par un rapport officiel de MM. Barruel et Cottereau, chimistes de la Faculté de Paris, qui ont reconnu, après analyses, que ces pectoraux ne contenaient ni opium ni sels d'opium.

tels que morphine ou codéine, aussi peuvent-ils être donnés à volonté aux jeunes enfants atteints de toux ou de coqueluches. Dépôts dans toutes les Pharmacies.

**Crédit foncier de France.**

Emission à 460 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, paraissant le samedi de chaque semaine, donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 mo-

dèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-porte : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

**Prix pour les départements :**

1<sup>re</sup> édit. : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.  
4<sup>e</sup> — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

**AVIS**

M. PRAYSSAC, notaire à DURAVEL (Lot), désire trouver un successeur. Toutes les facilités seront accordées.

**CONSTIPATION**

Méitez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. Seule la Podophylle Coirre, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**ÉTRENNES UTILES ET AGRÉABLES DE 1875**  
MACHINES A COUDRE de tous systèmes au pied et à la main, **100 francs.**

**LA NEC PLUS ULTRA**

Comptant escompte 10 0/0. Prix 100 francs.

NOUVELLE MACHINE DE FAMILLE pour Tailleurs et Couturières, Breveté s. g. d. g. — *Piqûre indécouvable.*

Seule Maison LARRIVE, mercier à Cahors.

**La Petite Silencieuse**

Prix 50 francs.

Machine marchant à la main, 50 francs.

Machine marchant au pied sur table guéridon, 75 francs.

Coupe-Boutonnères, Breveté s. g. d. g., 2 francs.

**SIROP ET PATE DE BERTHÉ A LA CODÉINE**

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de Poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, MM. Réveil, Chevallier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 p. 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP & PATE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.

LIBRAIRIE, ARTICLES DE BUREAUX.

Registres, Agendas de poche et de cabinet, Cassettes mathématiques, Imprimeuses, Boîtes couleurs, Boîtes aquarelle, Calendriers, Calendriers à effeuiller, Sténographes, Buvards, Echéanciers, Carnets.

**CALVET,**

Rue de la Liberté  
CAHORS.

ÉTRENNES 1875

Lustres, Suspensions de salle à manger, Lampes, Candélabres, Flambeaux, Fournitures pour lampes, Articles d'illumination, Articles de fantaisie, Albums, Vues photographiques, Chromo-peintures, Emblèmes.

**Ouverture de Crédit**

Sur simple signature et sans échange à tout commerçant ou industriel qui voudrait donner une plus grande extension à ses affaires, ou qui aurait des besoins par suite de l'immobilisation du CAPITAL MARCHANDISE.

S'adresser franco, à Paris, à M. Henry, 33, rue du Vieux Colombier.



FLEURS ARTIFICIELLES.



**MARIE BLANC**

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Papiers de toute couleur. Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

**Spécialité de Confections pour Enfants**

CONFECTION SUR MESURE



VÊTEMENTS COMPLETS DE Jeunes Communiantes

**A. BOURGEOIS**

Marchand Tailleur

(MAISON DE M. CAMBRES, SITUÉE BOULEVARD SUD, A CAHORS).

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son industrie un bel assortiment de vêtements pour Hommes et Enfants de tous âges; confectionnés par les meilleurs spécialistes de Paris.

Les bonnes relations qu'il conserve toujours avec les meilleures Maisons de production de la Capitale, lui permettent d'offrir qualité, solidité, élégance et bon marché.

Désirant offrir de sérieux avantages à une nombreuse clientèle, il continuera à faire tous ses efforts pour mériter une visite de tous ceux qui daigneront lui confier leurs ordres.

**Grand Établissement de Photographie**

A CAHORS, 10, RUE DE LA MAIRIE, MAISON DE LA PHARMACIE VINEL

Médaille de bronze

PHOTOGRAPHIES en tous genres et de toutes grandeurs.

SPÉCIALITÉ pour Grecques et Mosaïques

**G. KOLB**

ci-devant à Strasbourg, rue des Hellebardes

ON POSE PAR TOUS LES TEMPS

Les ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir

Médaille d'argent

PORTRAITS après décès.

AGRANDISSEMENT, REPRODUCTION, Vues et Monuments.

**A LOUER UN CAFÉ**

A LIBOS (Tarn-et-Garonne). Bonne position. — S'adresser à BIOTTE, de Libos.

**CALENDRIER**

DU DÉPARTEMENT DU LOT

Statistique, Administratif et Commercial

POUR L'ANNÉE 1875

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES



CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

CAHORS

IMP. A. LAYTON, RUE DU LYCÉE

**MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES**



**M<sup>me</sup> LINON**

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

**AVIS**

M. AUZERAL, ancien agent-oyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge : de l'arpentage des propriétés; des expertises et des partages de famille; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise; il est visible tous les jours.

**HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC**

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1<sup>re</sup> partie du TOME I<sup>er</sup>, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1<sup>re</sup> partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.